

Inscription valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
à faire parvenir avec le règlement (chèque à l'ordre de TCGM)

Les Tire-Clous du Grand Manti

Maison des associations - BP 47, rue Montfillon - 38660 Le Touvet

L'inscription ne sera effective qu'une fois votre dossier complet reçu et validé

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Téléphone :		Mail :	

Contact (pour les mineurs):

	Mère	Père	Jeune
Téléphone			
Mail			

*Précisez par un astérisque votre préférence pour l'adresse mail de contact principale

- J'autorise l'affichage de ma photo sur les sites web et les réseaux sociaux tel que Facebook et Twitter par les Tire-Clous : Oui Non (si pas coché = Non) / par Vertic'o¹ : Oui Non (si pas coché = Non)
- J'autorise l'usage de mes données personnelles en dehors des conditions d'exercice de l'activité du club par les Tire-Clous : Oui Non (si pas coché = Non) / par Vertic'o : Oui Non (si pas coché = Non)

➤ Je calcule le montant de mes cotisations :

OUISTITI	HANDISPORT	GRIMPEUR AUTONOME	COURS JEUNE	COURS ADOS	COURS ADULTE	€
LUNDI		MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
17H15-19H00		18H45-20H30		20H30-22H30		
SANS LICENCE FFME			AVEC LICENCE FFME			
Options Licence FFME						
Assurance + : 3 €		Assurance ++ : 10 €	Ski de piste ou Slackline : 5 €	Trail : 10 €	VTT : 30 €	+ €
Assurance complémentaire individuelle MAIF « I. A. Sport + » (facultative)						
Sports de catégorie 1: 53,07€		Sports de catégorie 2 : 32,11 €		Sports de catégorie 3 : 13,92 €		+ €
Réductions						
Demandeur d'emploi : €		Pack loisirs : €		PASS'région : € n°		- €
TOTAL						= €

- J'ai besoin d'une facture pour mon CE
- Je suis inscrit sur liste d'attente

¹ Vertic'o est la société des Brevets d'Éducateurs (BE) qui encadre nos cours

Règlement Intérieur (extraits)

Le club d'escalade les **Tire-Clous du Grand Manti - Grimpe en Grésivaudan (TCGM)**, est une association sportive régie par la loi de 1901, agréée pour l'escalade par Jeunesse et Sports (n° 3807036) et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (n°38095). Elle fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles.

Le règlement intérieur permet de vous informer sur le fonctionnement du club et le déroulement de ses activités.

Toute adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur ci-dessous et du règlement propre aux structures et locaux sportifs où se déroulent les activités du club (cours, créneaux libres, compétitions, manifestations) par tous les membres de l'association ou leur représentant légal sans exclusion.

Article 3 : Procédure d'adhésion

Chaque candidat adhérent doit transmettre au bureau de l'association un dossier d'inscription comportant la fiche d'inscription remplie et signée, le paiement correspondant et pour tous les nouveaux adhérents :

- . adultes non-compétiteurs : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive de l'escalade en loisir et datant de moins d'1 an à la date de votre adhésion
- . adultes compétiteurs et tous les enfants: un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive de l'escalade en loisir et en compétition et datant de moins d'1 an à la date de votre adhésion

Les adhérents au créneau OUISTITI sont dispensés de certificat médical.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte à l'exception du certificat médical qui doit être fourni avant le premier cours.

L'inscription est ferme, il n'y a pas de cours d'essai. Toutefois, ceux qui souhaitent tester l'activité peuvent être inscrits sur liste d'attente. Si une place est disponible après la période d'inscription, la personne sera invité à venir à un cours et choisira ensuite de s'inscrire ou non.

En cas de désistement pour raisons médicales ou pour cause de déménagement, un remboursement partiel est accordé sur présentation de justificatifs. Est remboursé le coût de l'inscription au prorata du temps restant sur l'année. Le coût de l'adhésion et de l'assurance n'est pas remboursé.

En cas de désistement pour toute autre raison, il n'y a pas de remboursement.

Bordereau à remplir obligatoirement

J'atteste avoir pris connaissance :

- du règlement intérieure dans sa totalité,
- de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire d'assurance soit avec ma licence FFME, soit avec la MAIF (I. A. Sport+).

Fait à Le Signature

(pour les mineurs signature des parents ou du représentant légal)